

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
BP 5689 DOUALA**

**ECA – ERNST & YOUNG CAMEROUN  
BP 4456 DOUALA**

Commissaires aux comptes

**SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (SABC)  
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

## **SOMMAIRE**

	Pages
<u>RAPPORT GENERAL</u>	3 - 7
<u>ETATS FINANCIERS</u>	
- BILAN ACTIF	9 - 10
- BILAN PASSIF	11 - 12
- COMPTE DE RESULTAT CHARGES/PRODUITS	13 - 16
- TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)	17 - 21
<u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u>	23 - 29
<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE DE RESULTAT</u>	30 - 37
<u>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</u>	38 - 45
<u>RAPPORT SPECIAL SUR L'ARTICLE 438</u>	47 - 55
<u>RAPPORT SPECIAL SUR L'ARTICLE 432</u>	57

**SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (SABC)**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires de la  
**Société Anonyme des Brasseries du Cameroun**  
**« SABC »**  
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une situation nette de FCFA 129 179 309 867, y compris le résultat net de l'exercice de FCFA 13 251 463 051 ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

**1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état annexé comprenant le résumé des principales méthodes comptables ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux Etats Financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie

comptable (le code de l'IESBA) et celui qui encadre le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels**

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

**2. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LES REGLEMENTS**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Douala, le 22 mai 2017

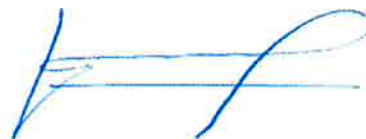
***Les Commissaires aux comptes***

**PricewaterhouseCoopers**



**Lawrence Abunaw**  
**Associé**  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**ECA – Ernst & Young Cameroun**



**Marcel Tchagongom**  
**Associé**  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos observations importantes, y

compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

**ETATS FINANCIERS**



**BILAN – ACTIF**

## BILAN - ACTIF

Réf.	ACTIF	Lignes	31/12/2016			31/12/2015
			Brut	Amortissements/ Provisions	Net	Net
	<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	1				
AA	<b>Charges immobilisées</b>	2	272 402 212	198 947 634	73 454 578	162 373 595
AX	Frais d'établissement	3	272 402 212	198 947 634	73 454 578	162 373 595
AY	Charges à répartir	4				
AC	Primes de remboursement des obligations	5				
AD	<b>Immobilisations incorporelles</b>	6	15 896 482 498	2 234 467 116	13 662 015 382	13 584 856 387
AE	Frais de recherche et de développement	7				
AF	Brevets, licences, logiciels	8	3 125 484 856	2 234 467 116	891 017 740	813 858 745
AG	Fonds commercial	9	12 770 997 642		12 770 997 642	12 770 997 642
AH	Autres immobilisations incorporelles	10				
AI	<b>Immobilisations corporelles</b>	11	451 923 795 703	295 377 588 397	156 546 207 306	171 230 209 976
AJ	Terrains	12	6 460 913 192		6 460 913 192	6 444 247 171
AK	Bâtiments	13	56 291 271 695	33 936 942 494	22 354 329 201	23 974 744 517
AL	Installations et agencements	14	23 176 352 326	10 805 711 118	12 370 641 208	13 087 347 667
AM	Matériel	15	324 640 685 303	218 991 734 927	105 648 950 376	115 306 585 540
AN	Matériel de transport	16	41 354 573 187	31 643 199 858	9 711 373 329	12 305 058 931
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	17				112 226 150
AQ	<b>Immobilisations financières</b>	18	18 188 262 474	607 297 757	17 580 964 717	14 730 699 921
AR	Titres de participation	19	16 747 436 126	499 399 997	16 248 036 129	13 170 501 063
AS	Autres immobilisations financières	20	1 440 826 348	107 897 760	1 332 928 588	1 560 198 858
AW	(I) dont H.A.O. : Brut .....	21				
	Net .....	22				
AZ	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	23	486 280 942 887	298 418 300 904	187 862 641 983	199 708 139 879
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>	24				
BA	Actif circulant H.A.O.	25				
BB	<b>Stocks</b>	26	70 800 982 117	4 923 274 119	65 877 707 998	65 675 545 276
BC	Marchandises	27	1 108 134 382		1 108 134 382	4 806 122 965
BD	Matières premières et autres approvisionne	28	62 264 445 985	4 922 013 810	57 342 432 175	53 191 728 736
BE	En-cours	29	3 608 921 106		3 608 921 106	3 472 214 848
BF	Produits fabriqués	30	3 819 480 644	1 260 309	3 818 220 335	4 205 478 727
BG	<b>Créances et emplois assimilés</b>	31	68 937 388 416	18 662 105 450	50 275 282 966	34 808 918 573
BH	Fournisseurs, avances versées	32	7 205 802 400	930 687 948	6 275 114 452	6 697 611 907
BI	Clients	33	9 020 393 615	1 416 068 282	7 604 325 333	4 203 626 526
BJ	Autres créances	34	52 711 192 401	16 315 349 220	36 395 843 181	23 907 680 140
BK	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	35	139 738 370 533	23 585 379 569	116 152 990 964	100 484 463 849
	<b>TRÉSORERIE-ACTIF</b>	36				
BQ	Titres de placement	37				
BR	Valeurs à encaisser	38	32 988 671		32 988 671	191 604 379
BS	Banques, chèques postaux, caisse	39	20 837 872 915	56 002 225	20 781 870 690	22 876 540 386
BT	<b>TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)</b>	40	20 870 861 586	56 002 225	20 814 859 361	23 068 144 765
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	41				
BZ	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	42	646 890 175 006	322 059 682 698	324 830 492 308	323 260 748 493

**BILAN-PASSIF**

## BILAN - PASSIF

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Lignes	31/12/2016	31/12/2015
	<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES</b>	1		
CA	<b>Capital</b>	2	57 363 630 000	57 363 630 000
CB	Actionnaires capital non appelé	3		
CC	<b>Primes et Réserves</b>	4	58 564 216 816	59 755 591 840
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	5	4 927 198 342	4 927 198 342
CE	Écarts de réévaluation	6	1 560 000	1 560 000
CF	Réserves indisponibles	7	6 579 527 452	4 690 937 904
CG	Réserves libres	8	47 055 931 022	49 650 548 813
CH	Report à nouveau + ou -	9		485 346 781
CI	<b>Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)</b>	10	13 251 463 051	18 885 895 476
CK	<b>Autres capitaux propres</b>	11		
CL	Subventions d'investissement	12		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	13		
CP	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	14	129 179 309 867	136 005 117 316
	<b>DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (1)</b>	15		
DA	Emprunts	16		3 883 283 203
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	17		
DC	Dettes financières diverses	18		
DD	Provisions financières pour risques et charges	19	39 205 105 984	38 566 739 132
DE	(1) dont H.A.O. : .....	20		
DF	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)</b>	21	39 205 105 984	42 450 022 335
DG	<b>TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)</b>	22	168 384 415 851	178 455 139 651
	<b>PASSIF CIRCULANT</b>	23		
DH	Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées	24		
DI	Clients, avances reçues	25	16 467 903 925	18 171 469 429
DJ	Fournisseurs d'exploitation	26	55 629 442 845	45 950 998 869
DK	Dettes fiscales	27	25 084 026 644	40 569 374 760
DL	Dettes sociales	28	5 347 219 924	4 616 971 987
DM	Autres dettes	29	5 270 060 252	1 278 422 708
DN	Risques provisionnés	30		
DP	<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)</b>	31	107 798 653 590	110 587 237 753
	<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	32		
DQ	Banques, crédits d'escompte	33		
DR	Banques, crédits de trésorerie	34	47 500 000 000	32 500 000 000
DS	Banques, découverts	35	1 147 422 867	1 718 371 089
DT	<b>TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF</b>	36	48 647 422 867	34 218 371 089
DU	Écarts de conversion-Passif (V) (gain probable de change)	37		
DZ	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	38	324 830 492 308	323 260 748 493

**COMPTE DE RESULTAT - CHARGES**

COMpte DE RESULTAT : CHARGES			
Réf.	Rubriques		
		31/12/2016	31/12/2015
	<b>ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	1	
RA	Achats de marchandises	2	10 815 671 465
RB	- Variation de stocks (- ou +)	3	3 697 988 583
	<i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>	4	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	5	79 303 371 497
RD	- Variation de stocks (- ou +)	6	-3 053 326 582
	<i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>	7	
RE	Autres achats	8	78 823 335 466
RH	- Variation de stocks (- ou +)	9	5 090 124 554
RI	Transports	10	33 039 858 156
RJ	Services extérieurs	11	39 328 225 043
RK	Impôts et taxes	12	5 440 373 635
RL	Autres charges	13	3 717 243 533
	<i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>	14	
RP	Charges de personnel(1)	15	36 060 289 134
	<i>(1) dont personnel extérieur ..... / .....</i>	16	
RQ	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>	17	
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	18	32 805 609 864
<b>RW</b>	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>19</b>	<b>325 068 764 348</b>
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>	20	
	<b>ACTIVITÉ FINANCIÈRE</b>	21	
SA	Frais financiers	22	2 197 220 252
SC	Pertes de change	23	
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions	24	
<b>SF</b>	<b>Total des charges financières</b>	<b>25</b>	<b>2 197 220 252</b>
	<i>(Résultat financier voir UG)</i>	26	
<b>SH</b>	<b>Total des charges des activités ordinaires</b>	<b>27</b>	<b>327 265 984 600</b>
	<i>(Résultat des activités ordinaires voir UI)</i>	28	
	<b>HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (H.A.O.)</b>	29	
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	30	284 910 676
SL	Charges H.A.O.	31	
SM	Dotations H.A.O.	32	2 161 042 275
<b>SO</b>	<b>Total des charges H.A.O.</b>	<b>33</b>	<b>284 910 676</b>
	<i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>	34	
SQ	Participation des travailleurs	35	
SR	Impôts sur le résultat	36	10 606 666 680
<b>SS</b>	<b>Total participation et impôts</b>	<b>37</b>	<b>10 606 666 680</b>
<b>ST</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES</b>	<b>38</b>	<b>338 157 561 956</b>
	<i>(Résultat net voir UZ)</i>	39	

**COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS**

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS				
Réf.	Rubriques		31/12/2016	31/12/2015
	<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
TA	Ventes de marchandises		14 719 353 530	17 621 401 291
TB	<b>MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES</b>	205 693 482      2 286 813 552		
TC	Ventes de produits fabriqués		319 254 618 738	327 046 282 977
TD	Travaux, services vendus			
TE	Production stockée (ou déstockage) (+ ou -)		-259 788 646	424 961 893
TF	Production immobilisée			
TG	<b>MARGE BRUTE SUR MATIÈRES</b>	242 744 785 177      238 029 337 924		
TH	Produits accessoires		4 225 725 371	5 351 349 353
TI	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES(1) (TA + TC + TD + TH) .....</b>		338 199 697 639	350 019 033 621
TJ	(1) dont à l'exportation .....			
TK	Subventions d'exploitation			
TL	Autres produits		1 545 702 198	4 026 113 277
TN	<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	83 282 745 841      82 490 208 874		
TQ	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		47 222 456 707	49 219 996 614
TS	Reprises de provisions		4 162 847 049	6 705 769 390
TT	Transferts de charges		5 082 390 915	4 770 933 276
TW	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>348 730 849 155</b>	<b>365 946 811 457</b>
TX	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> Bénéfice (+) ; Perte (-)		23 662 084 807	32 461 332 804
	<b>ACTIVITÉ FINANCIÈRE</b>			
UA	Revenus financiers		2 319 021 858	2 273 840 253
UC	Gains de change			
UD	Reprises de provisions			
UE	Transferts de charges			
UF	<b>Total des produits financiers</b>		<b>2 319 021 858</b>	<b>2 273 840 253</b>
UG	<b>RÉSULTAT FINANCIER (+ ou -)</b>		121 801 606	378 864 554
UH	<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>351 049 871 013</b>	<b>368 220 651 710</b>
UI	<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (1) (+ ou -)</b>		23 783 886 413	32 840 197 358
UJ	(1) dont impôt correspondant .....		10 606 666 680	12 073 842 720
	<b>Hors activités ORDINAIRES (H.A.O.)</b>			
UK	Produits des cessions d'immobilisations		359 153 994	323 077 545
UL	Produits H.A.O.			346 058 507
UM	Reprises H.A.O.			
UN	Transferts de charges			
UO	<b>Total des produits H.A.O.</b>		<b>359 153 994</b>	<b>669 136 052</b>
UP	<b>RÉSULTAT H.A.O. (+ ou -)</b>		74 243 318	-1 880 459 162
UT	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS</b>		<b>351 409 025 007</b>	<b>368 889 787 762</b>
UZ	<b>RÉSULTAT NET</b> Bénéfice (+) ; Perte (-)		<b>13 251 463 051</b>	<b>18 885 895 476</b>



**TAFIRE**

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)****1re PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE 31/12/2016****CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)**

CAFG = EBE  
 - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions  
 + Produits encaissables restants } d'actif immobilisés

		<b>E.B.E.</b>	
(SA) Frais financiers	2 197 220 252	(TT) Transfert de charges d'exploitation	47 222 456 707
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers	5 082 390 915
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges financières	2 319 021 858
(SQ) Participations		(UC) Gains de change	
(SR) Impôts sur le résultat	10 606 666 680	(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
<b>Total (I)</b>	<b>12 803 886 932</b>	<b>Total (II)</b>	<b>54 623 869 480</b>

CAFG : Total (II) - Total (I) 41 819 982 548 XA (N - 1) : 40 480 967 956

**AUTOFINANCEMENT (A.F.)**

AF = CAFG - Distributions de dividendes de l'exercice 20 077 270 500 20 077 270 500  
 AF = 21 742 712 048 XB (N - 1) : 20 403 697 456

**VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)**

Var. B.F.E. = Var. Stocks + Var. Créances + Var. Dettes circulantes

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		3 697 988 583
(BD) Matières premières	4 150 703 439	
(BE) En-cours	136 706 258	
(BF) Produits fabriqués		387 258 392
<b>(A) Variation globale nette des stocks</b>	<b>202 162 722</b>	

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)**

(suite)

Variation des créances: N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BA) Actif circulant HAO		ou	422 497 455
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou	
(BI) Clients	3 400 698 807	ou	
(BJ) Autres créances	12 488 163 041	ou	
(BU) Ecarts de conversion - Actif		ou	
<b>(B) Variation globale nette des créances</b>	<b>15 466 364 393</b>	<b>ou</b>	

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources Augmentation (+)
(D I) Clients, avances reçues	1 703 565 504	ou	9 678 443 976
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou	
(DK) Dettes fiscales	15 485 348 116	ou	
(DL) Dettes sociales		ou	
(DM) Autres dettes		ou	
(DN) Risques provisionnés		ou	
(DU) Ecarts de conversion - Passif			730 247 937
<b>(C) Variation globale nette des dettes circulantes</b>	<b>2 788 584 163</b>	<b>ou</b>	<b>3 991 637 544</b>

<b>VARIATION DE B.F.E. = (A) + (B) + (C)</b>	<b>XC</b>	<b>18 457 111 278</b>	<b>ou</b>
----------------------------------------------	-----------	-----------------------	-----------

**EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)**

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Excédent brut d'exploitation	47 222 456 707	49 219 996 614
- Var du BFE (- si emplois; + si ressources)(+ou-)	-18 457 111 278	17 205 262 935
- Production immobilisée		
<b>EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>28 765 345 429</b>	<b>66 425 259 549</b>

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

## 2e PARTIE : TABLEAU

Réf.	31 décembre 2016		31 décembre 2015
	Emplois	Ressources	(E -;R +)
	<b>I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS</b>		
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	////////////////////	
	<b>Croissance interne</b>		
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	843 201 913	-865 246 963
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	13 167 552 461	359 153 994
	<b>Croissance externe</b>		
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	2 850 264 796	1 104 177 011
FF	<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>16 861 019 170</b>	<b>359 153 994</b>
FG	<b>II. VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)</b>	18 457 111 278	17 205 262 935
FH A	<b>- EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)</b>	<b>35 318 130 448</b>	<b>359 153 994</b>
FI	<b>III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F, H.A.O.)</b> Plus-values à réinvestir		
FJ	<b>IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS</b> Remboursement (selon échéancier) des emprunts et dettes financières		
FK B	<b>- EMPLOIS TOTAUX A FINANCER</b>	<b>34 958 976 454</b>	<b>-12 882 895 150</b>

## TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

(suite)

Ref	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Emplois	Ressources	(E -;R +)	
<b>V. FINANCEMENT INTERNE</b>				
FL	Dividendes (emplois)/C.A.F.G. (ressources)	20 077 270 500	41 819 982 548	20 403 697 456
<b>VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES</b>				
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	////////////////		
FN	Subventions d'investissement	////////////////		
FP	Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)		////////////////	
<b>VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS</b>				
FQ	Emprunts	3 875 532 139		-4 514 108 459
FR	Autres dettes financières	7 751 064	417 210 427	76 723 875
<b>FS</b>	<b>C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>23 960 553 703</b>	<b>42 237 192 975</b>	<b>15 966 312 872</b>
<b>FT</b>	<b>D- EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)</b>	<b>16 682 337 182</b>		<b>3 083 417 704</b>
<b>VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>				
<b>Trésorerie nette</b>				
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	-27 832 563 506		-11 150 226 324
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou	-11 150 226 324		-14 233 644 028
<b>FW</b>	<b>Variation Trésorerie : (+ si emplois ; - si ressources)</b>		<b>16 682 337 182</b>	<b>-3 083 417 704</b>

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N-1)	Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement		<b>1 774 774 096</b>
Variation du B.F. global	18 457 111 278	
Variation de la trésorerie		16 682 337 182
<b>TOTAL</b>	<b>18 457 111 278</b>	<b>18 457 111 278</b>

**ETAT ANNEXE**

## NOTE SUR LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (S.A.B.C.) ont été établis conformément au plan comptable OHADA.

### I- Changement de méthode sur l'exercice 2016

Aucun.

### II - Méthode de présentation appliquée pour le cas spécifique de l'exercice 2016

Les paragraphes ci-après résument les principales méthodes et règles comptables adoptées.

#### 1 – Immobilisations incorporelles

##### **1.1. – Etudes préalables aux investissements et amortissements :**

Elles se définissent comme les études générales commandées à des fournisseurs, et qui ne sont pas spécifiques à des investissements particuliers devant être réalisés.

Elles sont amorties sur cinq ans. La dotation annuelle aux amortissements est défalquée du montant brut, comme le prévoit le plan comptable OHADA.

##### **1.2. – Logiciels informatiques**

Il s'agit des droits de licence acquis pour l'utilisation des nouveaux logiciels de gestion intégré « M3 » et « Optimaint ».

##### **1.3. – Fonds de commerce**

Il s'agit du fonds de commerce évalué lors de la fusion absorption d'International Brasseries en 1993.

#### 2 – Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition majorée des frais d'approche.

Elles sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire dans les limites admises par le Code Général des Impôts. Les taux pratiqués sont les suivants :

* Bâtiments industriels, commerciaux et sociaux :	5 %
* Constructions légères et de chantier :	20 %
* Maisons d'habitation :	5 %
* Voies de transport, routes :	10 %
* Clôtures :	5 %
* Agencements et aménagements :	10 %
* Véhicules de tourisme :	25 %
* Camions, fourgons, pick-up :	33 %
* Tracteurs, remorques :	20 %
* Vélocoteurs :	25 %

* Chariots élévateurs :	20 %
* Matériel de manutention, palettes :	20 %
* Matériel d'usine :	10 %
* Presses lourdes :	10 %
* Autres matériels et outillages, matériel de laboratoire, matériel de publicité :	20 %
* Matériel et mobilier de bureau :	10 %
* Matériel et mobilier de logement :	10 %
* Matériel de reprographie :	33 %
* Matériel informatique, gros et petits ordinateurs :	25 %

### **3 – Autres valeurs immobilisées**

#### **3.1. – Emprunts obligataires**

Néant.

#### **3.2. – Prêts et créances à long et moyen terme**

Cette rubrique enregistre les dépôts et cautionnements versés pour des loyers, électricité, eau, etc. ainsi que la contribution de fonctionnement de la mutuelle SABC de l'ordre de FCFA 980 millions qui était antérieurement enregistrée dans les créances sociales.

#### **3.3. – Titres**

Les titres détenus par SABC sont constitués essentiellement de participations dans les sociétés dont la gestion appartient au Groupe.

Les titres sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, en Francs CFA ou en Euros.

Nous présentons dans le tableau suivant la situation de notre portefeuille des titres :

<b>Entités dont les titres sont détenus</b>	<b>Dernière année d'acquisition</b>	<b>Nombre de titres acquis</b>	<b>Valeur titres détenus</b>	<b>Nombre de titres total détenus</b>	<b>Pourcentage de détention</b>
SEMC	2014 (*)	57 222	570 100 000	109 518	56,90%
SOEGUIBE	2004 (**)	24 500	385 000 000	38 500	55%
SOCAVER	2014 (*)	139 873	1 499 585 386	240 962	52,93%
SIAC	2016 (***)	95 388	13 321 957 128	243 759	100%
FINADEI	2009	11 000	781 160 000	42 000	

(\*) : Actions gratuites attribuées suite à l'augmentation de capital de 2014.

(\*\*): Les titres SOEGUIBE sont entièrement provisionnés au vu de sa situation structurellement déficitaire.

(\*\*\*): Au cours de l'année 2016, le groupe a acquis 95 388 actions de la société SIAC portant ainsi son pourcentage de détention de 60,87% à 100%.



Par ailleurs, les 30 300 actions de la société SIBRACA détenues au 31 décembre 2015 ont été annulées le 01<sup>er</sup> avril 2016 suite à la fusion absorption de cette dernière par SABC.

#### **4 – Stocks :**

##### ***4.1. – Matières premières, consommables, carburants et lubrifiants :***

Les matières premières, consommables, carburants et lubrifiants sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré majoré des frais accessoires (transport, douane, assurance, contrôle SGS, frais des transitaires).

Les matières premières obsolètes font l'objet d'une provision à 100 % de leur valeur en stock. Les matières premières et consommables en stock font l'objet d'une provision calculée en fonction du taux de couverture des consommations selon le barème suivant :

- \* couverture de MPC comprise entre 12 et 24 mois : provision de 25%
- \* couverture de MPC comprise entre 24 et 36 mois : provision de 50%
- \* couverture de MPC comprise entre 36 et 48 mois : provision de 75%
- \* couverture de MPC comprise entre 48 et 60 mois : provision de 90%
- \* couverture de MPC supérieure à 60 mois : provision de 100%.

Il est à noter que les stocks stratégiques ou de sécurité ne sont pas pris en compte dans le calcul de cette provision.

Un ajustement à la hausse de la valeur des stocks à hauteur de FCFA 529 577 149 sur un total de FCFA 30 158 298 800 a été comptabilisé suite à une correction du prix unitaire moyen pondéré des Matières Premières et Consommables achetées.

##### ***4.2. – Pièces de rechange***

Les pièces de rechange sont valorisées également au coût d'achat moyen pondéré. Toutefois, les pièces dites de sécurité (pièces qui sont achetées en même temps que le matériel, ou pièces dont le prix unitaire est au moins égal à 500 000 FCFA) sont immobilisées avec la machine à laquelle elles se rapportent.

Les provisions sont déterminées en fonction de l'ancienneté de chaque article.

Depuis le 31 décembre 2012, le provisionnement des pièces de rechange suit une règle édictée par le Groupe. Cette règle se veut plus en adéquation avec notre gestion des pièces, et se présente comme suit:

- |                                                  |                    |
|--------------------------------------------------|--------------------|
| * article non mouvementé depuis moins de 2 ans : | provision de 0%    |
| * article non mouvementé entre 2 ans et 3 ans :  | provision de 20%   |
| * article non mouvementé entre 3 ans et 4 ans :  | provision de 50%   |
| * article non mouvementé entre 4 ans et 5 ans :  | provision de 80%   |
| * article non mouvementé depuis plus de 5 ans :  | provision de 100%. |

La provision pour dépréciation au 31 décembre 2016 a été calculée selon la règle énoncée ci-dessus.

##### ***4.3. – Emballages***

Les emballages, réutilisables et non identifiables (bouteilles en verre et casiers) sont valorisés au prix de vente à la clientèle (prix de consignation), sauf lorsqu'ils sont neufs et qu'ils n'ont pas été injectés au moins une fois dans le circuit de production et de distribution. Dans ce cas, ils sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Des provisions sont constituées pour couvrir :

- les emballages déclarés non utilisables (hors normes) ;
- les emballages déterminés en excédent de stock ;
- les emballages non encore triés mais dont une partie sera déclarée non utilisable au moment de la fabrication (bouteilles ébréchées sur parcs) ;
- l'écart entre le coût d'achat moyen pondéré et le prix de consignation pour les emballages neufs.

La déductibilité de la charge constituée par le différentiel de valeur entre le prix d'achat des emballages neufs et le prix de consignation est étalée sur la durée de vie dans l'entreprise des emballages concernés, soit 3 ans.

Cette mesure, est applicable depuis la vérification générale de comptabilité effectuée au cours de l'année 2009 par l'Administration fiscale.

#### **4.4. – Autres stocks**

Les stocks d'articles publicitaires, des vêtements de travail et équipement de protection individuelle, de fournitures de bureau et imprimés sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Des provisions sont constituées à 100% pour couvrir les stocks non utilisables lorsqu'ils ne sont pas encore détruits.

#### **4.5. – Produits finis et produits en cours de fabrication**

Les stocks de produits finis et de produits en cours de fabrication sont valorisés au prix de revient déterminé à la fin de l'exercice. Ce prix de revient contient les coûts directs de production hors les frais généraux qui ne sont pas liés à la production.

En principe, il n'y a pas de provision sur les produits finis. Les produits défectueux sont détruits au fur et à mesure de leur constat.

### **5 – Créances**

#### **5.1. – Clients**

Les créances clients sont libellées en Francs CFA, notre clientèle se trouvant exclusivement dans la zone CEMAC (Cameroun, Tchad, Centrafrique, Guinée Equatoriale).

L'encaissement des créances s'effectue en espèces ou par chèques. Il n'y a pas de paiement par effets de commerce.

Les différents risques couverts par des provisions sont les suivants :

- créance devenue douteuse par cessation ou diminution d'activité ou décès du client ;
- position de compte débitrice des intermédiaires Transporteurs / Livreurs ;
- dépassement occasionnel de l'autorisation de découvert ;
- risque global sur les clients Concessionnaires et les clients à l'exportation qui n'ont pas fournis de cautions bancaires.

## **5.2. – Autres créances**

Les autres créances se composent de sept grands groupes :

- les charges transférées à des Tiers autres que les Sociétés du Groupe (exemples : personnel de Coca-Cola et de Heineken, etc.) ;
- les ventes occasionnelles de biens à des Tiers ;
- les avaries et sinistres mis à la charge de Tiers ou des Assureurs ;
- les dossiers d'accidents du travail déposés auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- les avances au Personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les comptes courants des sociétés du groupe.

Les provisions nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'insolvabilité. En ce qui concerne les accidents du travail, les dossiers déposés auprès de la CNPS de plus de deux ans sont provisionnés à 100%.

Par ailleurs, compte tenu de la situation structurellement déficitaire de notre filiale SOEGUIBE nous avons comptabilisé une provision de FCFA 11,3 milliards, représentant 100% du solde du compte courant de SOEGUIBE dans nos livres à la clôture du présent exercice.

## **6 – Valeurs disponibles**

Les avoirs en banques sont exprimés en Francs CFA sur les relevés bancaires pour les comptes ouverts dans la sous-région, et en Euros, pour les comptes ouverts en Europe.

La comptabilité est tenue en monnaie nationale.

## **7 – Capital social, primes d'émission et de fusion, réserve légale et réserve générale, report à nouveau**

Le capital social est fixé à cinquante-sept milliards trois cent soixante-trois millions six cent trente mille (57.363.630.000) FCFA ; il est divisé en cinq millions sept cent trente-six mille trois cent soixante-trois (5.736.363) actions de dix mille (10.000) FCFA chacune, entièrement libérées.

Les mouvements sur ces postes sont issus des décisions de l'Assemblée Générale.

## **8 – Réévaluation légale des immobilisations**

La loi de finance 2010 et la circulaire d'application ont précisé les modalités de la réévaluation légale de toutes les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2010, à l'exception des immobilisations financières et des matériels complètement amortis autres que les bâtiments et les constructions.

Dans ce cadre, la réévaluation avait été faite en 2011 et avait entraîné un écart de réévaluation légale de FCFA 46 282 millions comptabilisé en capitaux propres. Cette somme a été transférée au capital social avant le 31 décembre 2014.

## **9 – Provision spéciale de réévaluation**

Elle est issue de la réévaluation légale des immobilisations au 30 juin 1985. La condition fiscale de règlement d'un impôt de 2 %, au lieu de l'impôt sur les sociétés à 38,5 % sur la plus-value réalisée, était de réinvestir un montant équivalent à la plus-value en biens durables dans les cinq années suivantes. Ce qui a été fait par SABC.

Le droit à transfert de cette provision spéciale de réévaluation en réserve générale est obtenu en même temps que la comptabilisation des amortissements sur les biens acquis dans le cadre du réemploi, eux-mêmes traités comme fiscalement non déductibles de l'I.S.

Cette provision a été transférée en Réserves Générales sur décision de l'A.G.O. du 20 mars 2007.

## **10 – Provisions pour charges et pertes**

Les charges, pertes et risques couverts par des provisions sont les suivants :

- **les litiges avec des Tiers :**
  - lorsqu'une condamnation est prononcée à l'encontre de SABC, la provision constituée est de 100% du montant accordé au Tiers par le Juge,
  - lorsqu'aucun jugement n'a encore eu lieu, la provision représente 10% du montant réclamé par le Tiers.
- **les risques industriels**
- **les risques de pertes de production**
- **le renouvellement du matériel :** la dévaluation du Franc CFA qui est intervenue le 12 janvier 1994 n'a pas donné lieu à une réévaluation des immobilisations. Cette provision est destinée à couvrir l'insuffisance des amortissements constitués sur les valeurs historiques d'achat, en vue du renouvellement à terme du matériel. Cette provision a été entièrement reprise en 2015.
- **les indemnités de départ à la retraite :** elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment du départ à la retraite sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.
- **l'impôt sur le revenu des personnes physiques** à retenir sur l'indemnité de départ à la retraite qui est prise en charge à 50% par la société.
- **les primes d'ancienneté et les primes de médailles du travail :** Elles sont déterminées pour chaque employé sur la base des conventions d'établissement. Elles sont actualisées en tenant compte d'un paiement au moment de la date anniversaire de l'ancienneté ou du droit à la prime pour médaille sur la base d'un coefficient d'actualisation de 3 % par an.
- **la prime sur objectifs :** une prime sur objectifs est versée à tout le personnel, hors Cadres dirigeants. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable qui est fonction des résultats favorables obtenus par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Cette prime, qui est calculée et versée au moment de l'arrêté des comptes, est provisionnée dans les comptes de l'exercice concerné.

## **11 – Dettes à court terme**

### ***11.1. – Fournisseurs***

Les dettes envers les fournisseurs locaux sont libellées en CFA.

Les importations de matières, de pièces de rechange, d'investissements et autres articles stockés sont facturées en Euros. Ces factures sont comptabilisées en CFA après application de la parité fixe Euro/ CFA.

Les quelques prestations étrangères facturées en devises autres que l'Euro sont comptabilisées en CFA après conversion au cours du jour de la devise à la date de l'enregistrement.

Les factures à recevoir sont comptabilisées en CFA après conversion au cours de la devise à la date d'arrêt des comptes.

### ***11.2. – Autres dettes à payer***

La même règle relative aux fournisseurs est appliquée aux autres dettes à payer.

### ***11.3. – Impôts à payer***

Ils se décomposent essentiellement en :

- Impôt sur les sociétés : pour le solde d'impôt à payer au 15 mars de l'année suivante, après déduction des acomptes mensuels versés correspondant à 2,2 % du chiffre d'affaires hors taxes. En application de la loi de finance de 2015, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 33%.
- TVA (19,25 %), Droit d'accises (25 %) et prélèvements sur achats (2,0 %) à payer le 15 janvier de l'année suivante pour les taxes collectées du mois de décembre.

## **12 – Situation fiscale**

Une vérification générale de comptabilité portant sur l'exercice 2015 était en cours au 31 décembre. Une provision représentant notre meilleure estimation du risque fiscal a été comptabilisée à hauteur de FCFA 2,5 milliards.

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN  
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

**TABLEAUX 9 & 10**

Tableau 9

## ACTIF IMMOBILISE

SITUATIONS ET MOUVEMENTS  RUBRIQUES	Lignes	A	AUGMENTATION B			DIMINUTIONS C		D = A + B - C
		Montant brut à l'ouverture d'exercice	Acquisitions Apports Créations	Virements de poste à poste	Suite à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Cessions Scissions service	Virement poste à poste	Montant brut à la clôture
CHARGES IMMOBILISEES : totaux lignes 2 et 3	01	272 402 212						272 402 212
Frais d'établissement et charges à répartir	02	272 402 212						272 402 212
Primes de remboursement des obligations	03							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : lignes 5 à 8	04	15 053 280 585	843 201 913					15 896 482 498
Frais de recherche et de développement	05							
Brevets, licences, logiciels	06	2 282 282 943	843 201 913					3 125 484 856
Fonds commercial	07	12 770 997 642						12 770 997 642
Autres immobilisations incorporelles	08							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : lignes 10 à 15	09	440 588 695 274	13 167 792 804			1 832 692 375		451 923 795 703
Terrains	10	6 444 247 171	16 707 048			41 027		6 460 913 192
Bâtiments	11	56 163 630 974	127 640 721					56 291 271 695
Installations et agencements	12	22 032 677 305	1 190 500 103			46 825 082		23 176 352 326
Matériel	13	314 590 555 857	10 503 079 186			452 949 740		324 640 685 303
Matériel de transport	14	41 245 357 817	1 442 091 896			1 332 876 526		41 354 573 187
AVANCES ET COMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	15	112 226 150	-112 226 150					
IMMOBILISATION FINANCIERES : lignes 17 et 18	16	15 337 997 678	2 850 264 796					18 188 262 474
Titres de participation	17	13 669 901 060	3 077 535 066					16 747 436 126
Autres immobilisations financières	18	1 668 096 618	-227 270 270					1 440 826 348
<b>TOTAL GENERAL : lignes 1, 4, 9 et 16</b>	<b>19</b>	<b>471 252 375 749</b>	<b>16 861 259 513</b>			<b>1 832 692 375</b>		<b>486 280 942 887</b>



Tableau 10

## AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	Lignes	A	B	C	D = A + B - C
		AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'Actif	CUMUL DES AMORTISSEMENTS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
<b>CHARGES IMMOBILISEES</b>	01				
Frais d'établissement et charges à répartir	02		198 947 634		198 947 634
Primes de remboursement des obligations	03				
<b>TOTAUX LIGNES 2 et 3</b>	04		<b>198 947 634</b>		<b>198 947 634</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	05				
Frais de recherche et de développement	06				
Brevets, licences, logiciels	07	1 468 424 198	766 042 918		2 234 467 116
Fonds commercial	08				
Autres immobilisations incorporelles	09				
<b>TOTAL (I) : lignes 6 à 9</b>	10	<b>1 468 424 198</b>	<b>766 042 918</b>		<b>2 234 467 116</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	11				
Terrains	12				
Bâtiments	13	32 188 886 457	1 748 056 037		33 936 942 494
Installations et agencements	14	8 945 329 638	1 860 394 274	12 794	10 805 711 118
Matériel	15	199 283 970 317	20 071 544 630	363 780 020	218 991 734 927
Matériel de transport	16	28 940 298 886	3 886 889 857	1 183 988 885	31 643 199 858
<b>TOTAL (II) : lignes 12 à 16</b>	17	<b>269 358 485 298</b>	<b>27 566 884 798</b>	<b>1 547 781 699</b>	<b>295 377 588 397</b>
<b>TOTAL (I + II)</b>	18	<b>270 826 909 496</b>	<b>28 332 927 716</b>	<b>1 547 781 699</b>	<b>297 612 055 513</b>
Total des Dotations de l'exercice	19		28 531 875 350		

## Amortissements réputés différés en période déficitaire

Amortissements antérieurement différé	Amortissements différés de l'exercice	Amortissements antérieurs différés et imputés sur l'exercice	Amortissements différés à la fin de l'exercice
20	0	0	0

**TABLEAU 11**

## PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSIION (1)

RUBRIQUES		MONTANT BRUT A	AMORTISSEMENTS PRATIQUES B	VALEUR COMPTABLE NETTE C = A - B	PRIX DE CESSIION D	PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE E = D - C
Frais de recherche et de développement	01					
Brevets, licences, logiciels	02					
Fonds commercial	03					
Autres immobilisations incorporelles	04					
<b>Immobilisations incorporelles : Totaux lignes 1 à 4</b>	<b>05</b>					
Terrains	06					
Bâtiments	07					
Installations et agencements	08					
Matériel	09	1 728 510 266	1 443 599 590	284 910 676	359 153 994	74 243 318
Matériel de transport	10					
<b>Immobilisations corporelles : Totaux lignes 6 à 10</b>	<b>11</b>	<b>1 728 510 266</b>	<b>1 443 599 590</b>	<b>284 910 676</b>	<b>359 153 994</b>	<b>74 243 318</b>
Titres de participation	12					
Autres immobilisations financières	13					
<b>Immobilisations financières : Totaux lignes 12 et 13</b>	<b>14</b>					
<b>Total : totaux lignes 5, 11 et 14</b>	<b>15</b>	<b>1 728 510 266</b>	<b>1 443 599 590</b>	<b>284 910 676</b>	<b>359 153 994</b>	<b>74 243 318</b>

(1) : Par poste du bilan

**TABLEAU 12**

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SITUATIONS ET MOUVEMENTS  NATURE	Lignes	A	B			C			D = A + B - C
		Provisions à l'ouverture de l'exercice	AUGMENTATIONS : DOTATIONS			DIMINUTIONS : REPRISES			Provisions à la clôture de l'exercice
			D'exploitation	Financières	Hors Activités Ordinaires	D'exploitation	Financières	Hors Activités Ordinaires	
1. Provisions réglementées	01								
2. Provisions financières pour risques et charges	02	38 566 739 132	4 999 577 561			4 361 210 709		39 205 105 984	
3. Provisions pour dépréciation des immobilisations	03	607 297 757						607 297 757	
<b>TOTAL (I) : lignes 1 à 3</b>	<b>04</b>	<b>39 174 036 889</b>	<b>4 999 577 561</b>			<b>4 361 210 709</b>		<b>39 812 403 741</b>	
4. Dépréciations des stocks	05	4 002 492 746	2 004 350 050			1 083 568 677		4 923 274 119	
5. Dépréciations et risques provisionnés (Tiers)	06	17 687 668 140	1 506 943 929			532 506 619		18 662 105 450	
6. Dépréciations et risques provisionnés (Trésorerie)	07	69 336 484				13 334 259		56 002 225	
<b>TOTAL (II) : lignes 5 à 7</b>	<b>08</b>	<b>21 759 497 370</b>	<b>3 511 293 979</b>			<b>1 629 409 555</b>		<b>23 641 381 794</b>	
<b>TOTAL (I) + (II)</b>	<b>09</b>	<b>60 933 534 259</b>	<b>8 510 871 540</b>			<b>5 990 620 264</b>		<b>63 453 785 535</b>	

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

**1. Stocks (BB)**

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
	<hr/>	<hr/>
<i>Marchandises (BC)</i>		
Valeur brute des marchandises (i)	1 108 134	4 806 123
<b>Valeur brute</b>	<b>1 108 134</b>	<b>4 806 123</b>
Provisions	0	0
<b>Valeur nette (1)</b>	<b>1 108 134</b> =====	<b>4 806 123</b> =====

- (i) Les stocks de marchandises sont constitués de bières Heineken importées pour FCFA 728 millions, d'Eau Tanguai pour FCFA 354 millions et de marchandises en cours de route pour F CFA 26 millions. La diminution des stocks de l'ordre de FCFA 3,6 milliards entre 2015 et 2016 est due à l'arrêt de l'activité vins et spiritueux par SABC.

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
	<hr/>	<hr/>
<i>Matières premières et autres approvisionnements (BD)</i>		
Matières premières	16 793 654	18 864 787
Matières consommables	14 725 988	10 473 308
Pièces de rechange	11 896 915	11 344 777
Emballages	15 410 118	13 842 949
Autres approvisionnements	3 437 771	2 657 904
<b>Valeur brute</b>	<b>62 264 446</b>	<b>57 183 725</b>
Provisions sur matières premières et autres Approvisionnement	4 922 014	3 991 996
<b>Valeur nette (2)</b>	<b>57 342 432</b> =====	<b>53 191 729</b> =====

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
	<hr/>	<hr/>
<i>Produits fabriqués et encours (BE &amp; BF)</i>		
Valeur brute des encours (ii)	3 608 921	3 472 215
Valeur brute des produits fabriqués/finis (iii)	3 819 480	4 215 975
<b>Valeur brute</b>	<b>7 428 401</b>	<b>7 688 190</b>
	<hr/>	<hr/>
Provisions (sur les produits fabriqués) (iv)	1 260	10 497
<b>Valeur nette (3)</b>	<b>7 427 141</b>	<b>7 677 693</b>
	<b>=====</b>	<b>=====</b>
<p>(ii) Les produits en cours sont constitués d'encours de bières pour FCFA 3 578 millions et des sirops pour FCFA 30 millions.</p> <p>(iii) Les produits finis sont constitués de boissons gazeuses pour FCFA 1 878 millions, de bières pour FCFA 1 745 millions, d'alcool mix pour FCFA 174 millions et d'eau aquabelle pour F CFA 21 millions.</p> <p>(iv) Provisions constituées sur les produits invendables. Les provisions comptabilisées à fin 2015 ont été entièrement reprises.</p>		
<b>Valeur totale nette (1) + (2) + (3)</b>	<b>65 877 707</b>	<b>65 675 545</b>
	<b>=====</b>	<b>=====</b>



**2. Clients (BI & DI)**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
	<b>KFCFA</b>	<b>KFCFA</b>
	<hr/>	<hr/>
<i>Clients débiteurs (BI)</i>		
Clients ordinaires	6 446 638	2 830 101
Client intragroupe SABC	654 634	690 188
Avances sur remises	503 601	338 626
Créances litigieuses	304 418	304 454
Avances sur ristournes	236 307	268 493
Clients ventes diverses	236 131	243 789
Clients autres emballages consignés	203 940	209 280
Autres clients	434 725	802 475
<b>Valeur brute</b>	<b>9 020 394</b>	<b>5 687 406</b>
	<hr/>	<hr/>
Provisions (v)	1 416 068	1 483 780
<b>Valeur nette (3)</b>	<b>7 604 325</b>	<b>4 203 626</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

(v) A fin 2016, cette provision porte sur : les clients Concessionnaires pour FCFA 227 millions, les prestataires de vente/livraison et les grossistes pour FCFA 299 millions, autres clients pour 671 millions, les comptes ristournes débiteurs pour FCFA 96 millions, les clients Clé des châteaux pour 90 millions, les clients Export pour FCFA 33 millions.

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
	<b>KFCFA</b>	<b>KFCFA</b>
	<hr/>	<hr/>
<i>Clients créditeurs (DI)</i>		
Avances reçues	359 873	400 865
Ristournes et remises accordées	12 547 382	14 480 816
Autres clients créditeurs	3 560 649	3 289 788
<b>Total</b>	<b>16 467 904</b>	<b>18 171 469</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**3. Autres créances (BJ)**

	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
	<b>KFCFA</b>	<b>KFCFA</b>
Comptes courants des sociétés du groupe (vi)	33 385 607	26 950 976
Impôts et taxes (vii)	7 899 923	1 381 302
Avances au personnel	2 746 442	2 848 756
Débiteurs divers (viii)	2 596 509	2 412 558
Charges constatées d'avance (ix)	2 391 759	1 831 072
Autres	3 690 952	3 822 092
<b>Valeur brute</b>	<b>52 711 192</b>	<b>39 246 756</b>
Provisions (x)	16 315 349	15 339 076
<b>Valeur nette</b>	<b>36 395 843</b>	<b>23 907 680</b>

- (vi) Il s'agit des soldes débiteurs des comptes courants des sociétés du groupe dont principalement : SOEGUIBE pour F CFA 11 341 millions, SIAC ISENBECK pour F CFA 11 602 millions, SOCAVER pour 5 668 millions, SEMC pour FCFA 4 698 millions.
- (vii) Il s'agit principalement de crédits d'impôts relatifs à l'IS pour F CFA 2 896 millions, aux droits d'accises pour 2 350 millions, au prélèvement sur achats pour F CFA 1 370 millions.
- (viii) Les débiteurs divers comprennent principalement les "tiers débiteurs divers" (créances sur divers tiers, banques, douanes, ...).
- (ix) Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des loyers payés d'avance pour FCFA 183 millions et des charges d'assurance globale dommage de l'année 2017 pour FCFA 2 008 millions.
- (x) Il s'agit des provisions pour dépréciation des comptes courants des sociétés du groupe pour FCFA 13 429 millions, dépréciation des débiteurs divers pour F CFA 2 555 millions et dépréciation des comptes de personnel pour F CFA 330 millions.

**4. Trésorerie - Actif (BT)**

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
Comptes bancaires	20 488 915	22 524 271
<b>Sous-total Banque</b>	<b>20 488 915</b>	<b>22 524 271</b>
Chèques à encaisser	32 988	191 604
Caisses	348 958	421 606
<b>Total brut – Trésorerie Actif</b>	<b>20 870 861</b>	<b>23 137 481</b>
Provision	56 002	69 336
<b>Total net – Trésorerie Actif</b>	<b>20 814 859</b> =====	<b>23 068 145</b> =====

**5. Trésorerie - Passif (DT)**

Crédits spots	47 500 000	32 500 000
<b>Total – Crédits de trésorerie</b>	<b>47 500 000</b>	<b>32 500 000</b>
Découverts	1 147 423	1 718 371
<b>Total – Trésorerie Passif</b>	<b>48 647 423</b> =====	<b>34 218 371</b> =====

## 6. Provisions financières pour risques et charges (DD)

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
Provisions pour renouvellement de matériel (xi)	19 324 808	21 891 209
Provisions pour départ à la retraite	11 727 182	11 425 355
Provisions pour risques fiscal et douanier (xii)	3 052 450	551 778
Provisions pour risques industriels	1 500 000	1 500 000
Provisions pour litiges	1 201 153	974 488
Autres provisions financières pour risques et charges	2 399 513	2 223 909
<b>Total</b>	<b>39 205 106</b> =====	<b>38 566 739</b> =====

(xi) La provision pour renouvellement de matériel a été reprise en 2016 à hauteur de FCFA 2 566 millions.

(xii) Une provision de FCFA 2 500 millions a été constituée en 2016 pour prendre en compte le risque fiscal associé à la vérification générale de comptabilité portant sur l'exercice 2015 non clôturée au 31 décembre 2016.

## 7. Fournisseurs d'exploitation (DJ)

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
<u>Dettes fournisseurs</u>		
Fournisseurs intragroupe SABC (xiii)	21 592 926	2 869 327
Fournisseurs locaux	10 619 923	8 604 894
Fournisseurs étrangers	9 160 233	19 087 139
Transporteurs livreurs caution	1 293 419	1 351 044
Transporteurs livreurs Epargne	1 233 898	1 270 320
Fournisseurs, factures non parvenues	9 528 632	10 963 895
Autres fournisseurs d'exploitation	2 200 412	1 804 380
<b>Total</b>	<b>55 629 443</b> =====	<b>45 950 999</b> =====

(xiii) L'augmentation de l'encours fournisseur intragroupe est principalement impactée par la variation du solde fournisseur SIAC qui est passé de 1 233 millions en 2015 à 18 121 millions en 2016.

**8. Dettes fiscales (DK)**

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
Droits d'accises (xiv)	14 970 954	16 868 064
TVA à payer	3 103 216	7 367 668
TVA retenue à la source sur achats	1 279 260	2 597 090
Acompte de l'impôt sur les sociétés	1 169 606	1 296 690
TSR sur prestations étrangères	1 045 513	902 074
Prélèvements sur achats	1 017 550	3 130 114
Pénalités sur contrôle fiscal	303 781	5 470 993
Autres dettes fiscales	2 194 147	2 936 682
<b>Total</b>	<b>25 084 027</b> =====	<b>40 569 375</b> =====

(xiv) La diminution des droits d'accises de 16 668 millions en 2015 à 14 970 millions en 2016 est consécutive à l'abattement du taux des droits d'accises sur boissons gazeuses en 2016 et à la baisse du chiffre d'affaires sur la même période.

**9. Dettes sociales (DL)**

	<b>31/12/2016</b> <b>KFCFA</b>	<b>31/12/2015</b> <b>KFCFA</b>
Provisions congés	1 673 000	1 600 671
Provisions gratifications	710 820	657 248
Provisions prime sur objectif	765 930	717 616
Mutuelle	342 323	135 268
CNPS	333 135	472 224
Autres dettes sociales	1 522 012	1 033 945
<b>Total</b>	<b>5 347 220</b> =====	<b>4 616 972</b> =====

**RAPPORT SPECIAL**

**RAPPORT SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016  
(ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME OHADA)**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**  
**(Article 438 de l'Acte Uniforme OHADA)**

Aux actionnaires de la  
**Société Anonyme des Brasseries du Cameroun**  
**« SABC »**  
 Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons des conventions suivantes visées à l'article **438 de l'Acte Uniforme OHADA** :

**1- Conventions conclues au cours de l'exercice**

**1.1. Convention d'avance en compte courant entre SABC et SEMC**

- Nature et objet : Avance en compte courant de FCFA 5 450 000 000 (cinq milliards quatre cent cinquante millions) consentie à SEMC pour les besoins de financement généraux. La convention a été signée le 30 Novembre 2016.
- Modalités de paiement : Cette avance en compte courant est remboursable à tout moment partiellement ou totalement, à l'initiative de SEMC ou à la demande de SABC dans un délai maximum de 30 jours. Le taux d'intérêt est de 4, 45%.
- Personnes concernées :
  - Aïssatou YAOU: Administrateur de SABC et Présidente du Conseil de SEMC ;
  - Jean-Claude PALU: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Michel PALU: Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au conseil d'administration de SEMC ;
  - André SIAKA: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Guy DE CLERCQ: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Société Nationale d'Investissement du Cameroun: Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
  - SABC: Administrateur de SEMC et actionnaire à plus de 10% de SEMC.
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 19 089 785 (Dix-neuf millions quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq).



### **1.2. Convention d'avance en compte courant entre SABC et SOCAVER**

- Nature et objet : Avance en compte courant de FCFA 5 000 000 000 (cinq milliards) consentie à SOCAVER pour les besoins de financement généraux. La convention a été signée le 30 Novembre 2016.
- Modalités de paiement : Cette avance en compte courant est remboursable à tout moment partiellement ou totalement, à l'initiative de SOCAVER ou à la demande de SABC dans un délai maximum de 30 jours. Le taux d'intérêt est de 4,45%.
- Personnes concernées :
  - Michel PALU: Président du conseil d'administration de SABC et Administrateur de SOCAVER ;
  - Pierre CASTEL: Administrateur de SABC et Administrateur de SOCAVER ;
  - André SIAKA: Administrateur de SABC et Président du Conseil d'Administration de SOCAVER ;
  - Guy DE CLERCQ: Administrateur de SABC et Administrateur de SOCAVER ;
  - Société Nationale d'Investissement du Cameroun: Administrateur de SOCAVER, Administrateur de SABC et actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SOCAVER ;
  - BGI: Administrateur de SABC; actionnaire à plus de 10% de SABC et de SOCAVER.
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 32 069 672 (trente-deux millions soixante-neuf mille six cent soixante-douze).

### **1.3. Contrat de licence de marque AQUABELLE du 15 avril 2016**

- Nature et objet : concession d'exploitation de la marque Aquabelle
- Durée : du 15.04.2016 au 31.12.2020, puis prorogation par périodes de 05 ans.
- Personnes concernées :
  - Mr GUY DE CLERCQ (administrateur de SABC et représentant légal de BGI, elle-même Présidente de BGI Trade Mark).
  - BGI : Actionnaire à plus de 10% de BGI Trade Mark et SABC.
- Redevances comptabilisées en 2016 : La licence est consentie à titre gratuit.

## **2- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice**

### **2.1. Convention d'avance en compte courant entre SABC et SEMC**

- Nature et objet : Avance en compte courant de FCFA 2 750 000 000 (deux milliards sept cent cinquante millions) consentie à SEMC pour les besoins de financement généraux. La convention a été signée le 30 Septembre 2015 ;

- Modalités de paiement : Cette avance en compte courant est remboursable à tout moment partiellement ou totalement, à l'initiative de SEMC ou à la demande de SABC dans un délai maximum de 180 jours. Le taux d'intérêt est de 5, 5%.
  - Personnes concernées :
    - Aïssatou YAOU: Administrateur de SABC et Présidente du Conseil de SEMC ;
    - Jean-Claude PALU: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
    - Michel PALU: Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au sein du conseil d'administration de SEMC ;
    - André SIAKA: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
    - Guy DE CLERCQ: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
    - Société Nationale d'Investissement du Cameroun: Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
    - Guillaume SARRA: Administrateur et Directeur Général de SEMC et Directeur Général Adjoint de SABC ;
    - SABC: actionnaire à plus de 10% de SEMC et administrateur de SEMC.
  - Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : F CFA 110 520 870 (Cent dix millions cinq cent vingt mille huit cent soixante-dix).
- Au 31 décembre 2016, l'avance a été entièrement remboursée.

## **2.2. Contrat d'abandon de créance SABC/SOEGUIBE**

- Nature et objet : Le 17 novembre 2015, SABC actionnaire principal de SOEGUIBE, a fait un abandon de créances de FCFA 2 100 000 000 (deux milliards cent millions) - avec clause de retour à meilleure fortune.
- Personnes concernées :
  - Michel PALU : Président du conseil d'administration de SABC et Président du conseil d'administration de SOEGUIBE
  - Guy DE CLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SOEGUIBE
  - SABC : Administrateur de SOEGUIBE et actionnaire à plus de 10% de SOEGUIBE
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : néant.

## **2.3. Contrat de bail SABC/Routd'AF**

- Nature et objet : Contrat de location d'un espace d'environ 6 000 mètres carrés à Bassa-Douala, prenant effet au 01er juillet 2014. Le bail est conclu pour une durée de 3 à 6 puis 9 ans, puis tacite reconduction pour des périodes de 35 mois.
- Modalités de paiement : Le bail fait l'objet d'un loyer mensuel de FCFA 600 000 (six cent mille).
- Personne concernée : André SIAKA (Administrateur de SABC et Président Directeur Général de ROUTH'AF)
- Produits 2016 à comptabiliser sur 2017 : FCFA 7 200 000 (sept millions deux cent mille).

#### **2.4. Convention de prêt avec SEMC**

- Nature et objet : convention de prêt d'un montant de FCFA 5 000 000 000 (cinq milliards) accordée à SEMC pour le renforcement de son fonds de roulement (dans le cadre de l'assistance financière entre SABC et ses filiales). La convention a été signée le 30 décembre 2011, pour une durée allant du 30.12.2011 au 31.12.2016.
- Modalités de remboursement : Ce prêt sera remboursé en 8 semestrialités de FCFA 625 000 000 (six cent vingt-cinq millions) ; la première échéance était fixée au 30 juin 2013.
- Personnes concernées :
  - Aïssatou YAOU: Administrateur de SABC et Présidente du Conseil de SEMC ;
  - Jean-Claude PALU: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Michel PALU: Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au sein du conseil d'administration de SEMC ;
  - André SIAKA: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Guy DE CLERCQ: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Société Nationale d'Investissement du Cameroun: Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
  - Guillaume SARRA: Administrateur et Directeur Général de SEMC et Directeur Général Adjoint de SABC ;
  - SABC: actionnaire à plus de 10% de SEMC et administrateur de SEMC.
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 50 130 209 (Cinquante millions cent trente mille deux cent neuf).

#### **2.5. Assistance administrative et de gestion à SEMC du 14 juin 1990**

- Nature et objet : Assistance administrative et de gestion SEMC du 14 juin 1990.
- Modalités de paiement : Le 12 février 2009, l'Assistance administrative SABC est portée de FCFA 14 000 000 par mois à FCFA 25 000 000 (soit FCFA 300 000 000 par an). Le 2 janvier 2013 le montant est passé à 16 666 667 par mois (soit FCFA 200 000 000 par an). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant est passé à FCFA 8 333 333 par mois (soit FCFA 100 000 000 par an).
- Personnes concernées :
  - Aïssatou YAOU : Administrateur de SABC et Présidente du Conseil de SEMC ;
  - Jean-Claude PALU : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Michel PALU : Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au sein du conseil d'administration de SEMC ;
  - André SIAKA : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Guy DE CLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Société Nationale d'Investissement du Cameroun: Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
  - Guillaume SARRA : Administrateur et Directeur Général de SEMC et Directeur Général Adjoint de SABC ;
  - SABC : actionnaire à plus de 10% de SEMC et administrateur de SEMC.
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 100 000 000 (cent millions).

**2.6. Assistance administrative et de gestion à SOCAVER du 28 juillet 1993. Modifié le 17 Février 2009**

- Nature et objet : Assistance administrative et de gestion SOCAVER.
- Durée : du 01.07.1993 au 30.06.1994, puis tacite reconduction pour des périodes d'un an.
- Modalités de paiement : Le 17 février 2009, l'Assistance administrative SABC est portée de FCFA 14 000 000 par mois à FCFA 25 000 000 (soit FCFA 300 000 000 par an).
- Personnes concernées :
  - Michel PALU : Président du conseil d'administration de SABC et Administrateur de SOCAVER ;
  - Pierre CASTEL : Administrateur de SABC et Administrateur de SOCAVER ;
  - Guy DE CLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SOCAVER ;
  - Société Nationale d'Investissement: Administrateur de SABC et Administrateur de SOCAVER et actionnaire à plus de 10% de SOCAVER et à 10% de SABC ;
  - André SIAKA : Président du conseil d'administration de SOCAVER et administrateur de SABC ;
  - BGI : Administrateur de SABC; actionnaire à plus de 10% de SABC et de SOCAVER.
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 300 000000 (trois cents millions).

**2.7. Contrat d'assistance générale TECHNIBRA du 31 décembre 1997**

- Nature et objet : contrat d'assistance générale.
- Durée : du 01.01.1998 au 31.12.2000, puis tacite reconduction pour des périodes d'un an.
- Personnes concernées :
  - Mr GUY DE CLERCQ (administrateur de SABC et représentant légal de BGI, elle-même Présidente de TECHNIBRA).
  - BGI : Actionnaire à plus de 10% de TECHNIBRA et SABC.
- Charges comptabilisées sur l'exercice 2016 : FCFA 140 407 596 (cent quarante millions quatre cent sept mille cinq cent quatre-vingt-seize).

**2.8. Licence de marque « 33 Export » accordée par BGI Trade Mark du 16 janvier 2008. Modifié le 11 décembre 2009**

- Nature et objet : concession d'exploitation de la marque « 33 Export »
- Durée : 02 ans à compter du 16.01.2008, soit jusqu'à la date du 15.01.2010, puis tacite reconduction pour des périodes d'un an.
- Personnes concernées :
  - Mr GUY DE CLERCQ (administrateur de SABC et représentant légal de BGI, elle-même Présidente de BGI Trade Mark).
  - BGI: actionnaire à plus de 10% de BGI Trade Mark et SABC et Administrateur de SABC

- Redevances comptabilisées sur l'exercice 2016 : FCFA 4 968 297 165 (quatre milliards neuf cent soixante-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-cinq).

### **2.9. Licence de marque « Pelforth » accordée par BGI Trade Mark du 09 octobre 2006. Modifié le 11 décembre 2009**

Nature et objet : concession d'exploitation de la marque « Pelforth »

- Durée : 02 ans à compter du 09.10.2006, soit jusqu'à la date du 08.10.2008, puis tacite reconduction pour des périodes d'un an.
- Personnes concernées :
  - Mr GUY DE CLERCQ (administrateur de SABC et représentant légal de BGI, elle-même Présidente de BGI Trade Mark).
  - BGI : actionnaire à plus de 10% de BGI Trade Mark et SABC.
- Redevances comptabilisées sur l'exercice 2016: FCFA 45 720 466 (quarante-cinq millions sept cent vingt mille quatre cent soixante-six).

### **2.10. Avance en compte courant avec SOEGUIBE**

- Nature et objet : Nature et objet : SABC, actionnaire majoritaire de SOEGUIBE, a consenti une avance en compte courant au profit de cette dernière.
- Au 31 décembre 2016, elle s'élève à FCFA 11 341 479 347 (onze milliards trois cent quarante un millions quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-sept) entre SOEGUIBE et SABC.
- Modalités de rémunération : Cette avance est rémunérée au taux d'intérêt annuel de 5,5%.
- Personnes concernées : Messieurs Michel PALU et Guy DE CLERCQ, SABC (administrateur de SOEGUIBE).
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 592 159 011 (cinq cent quatre-vingt-douze millions cent cinquante-neuf mille onze).

### **2.11. Contrat de distribution entre SABC et HEINEKEN**

- Nature et objet : accord de principe conclu en 2004 et autorisé par le Conseil d'Administration du 10 mars 2005.
- Personne concernée : HEINEKEN (représentée par M. Lieven Louis VAN DER BORGHT).

### **2.12. Contrat de distribution entre SABC et SEMC**

Nature et objet : Contrat de distribution du 1er juillet 1994, à l'origine entre SEMC et BOISSONS SERVICES, qui a été absorbée par SABC. L'avenant de transfert entre SABC et SEMC date du 29 avril 2005. Depuis le 01 er janvier 2014, nouveau contrat SEMC/SABC dans lequel SABC n'est plus le distributeur exclusif des produits de la marque TANGUI. L'avenant signé en date du 24 Novembre 2015 a pris effet rétroactivement à compter du 01<sup>er</sup> juillet 2015. Il précise que les frais de transport des produits de l'usine de SEMC jusqu'à leur livraison dans les dépôts de SABC seront désormais à la charge de SABC.

- Personnes concernées :
  - Aïssatou YAOU: Administrateur de SABC et Présidente du Conseil de SEMC ;
  - Jean-Claude PALU: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Michel PALU: Président du conseil d'administration de SABC et représentant permanent de SABC au sein du conseil d'administration de SEMC ;
  - André SIAKA: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Guy DE CLERCQ: Administrateur de SABC et Administrateur de SEMC ;
  - Société Nationale d'Investissement du Cameroun: Administrateur de SEMC, Administrateur de SABC et actionnaire à 10% de SABC et à plus de 10% de SEMC ;
  - Guillaume SARRA: Administrateur et Directeur Général de SEMC et Directeur Général Adjoint de SABC ;
  - SABC: actionnaire à plus de 10% de SEMC et administrateur de SEMC.

**2.13. SIAC-ISENBECK Avance en compte courant du 30 septembre 2015, à durée indéterminée**

- Nature et objet : SABC, actionnaire majoritaire de SIAC, a consenti une avance en compte courant au profit de cette dernière.
- Au 31 décembre 2016, elle s'élève à FCFA 11 555 747 285 (onze milliards cinq cent cinquante-cinq millions sept cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq).
- Modalités de rémunération : Cette avance est rémunérée au taux d'intérêt annuel de 4,45%.
- Personnes concernées :
  - Michel PALU: Président du conseil d'administration de SABC et Président Directeur Général de SIAC ;
  - Jean-Claude PALU: Administrateur de SABC et Administrateur de SIAC ;
  - Guy DE CLERCQ: Administrateur de SABC et Administrateur de SIAC ;
  - Gil MARTIGNAC: Administrateur de SABC et Administrateur de SIAC ;
  - André SIAKA: Administrateur de SABC et Administrateur de SIAC ;
  - Guillaume SARRA: Directeur Général Adjoint de SABC et de SIAC ;
  - SABC: actionnaire à plus de 10% de SIAC.
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : F CFA 498 424 240 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante).

**2.14. Convention d'avance en compte courant entre SABC et SIBRACA AFRIQUE du 31.10.2013, à durée indéterminée**

- Personne concernée : André SIAKA (Administrateur de SABC et Président du conseil d'administration de Sibraca Afrique)
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : Néant

**2.15. Contrat de support et services de SIBRACA AFRIQUE au profit de SABC du 03.12.2014**

- Durée: du 01.01.2014 au 31.12.2014, puis tacites reconductions d'un an
- Personne concernée : Michel PALU (Président du conseil d'administration de SABC et Président du conseil d'administration de Sibraca Afrique)
- Produits comptabilisés sur l'exercice 2016 : FCFA 120 000 000 (cent vingt millions).

**2.16. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune avec SOEGUIBE, du 10.12.2008**

- Durée: du 10.12.2008 jusqu'à remboursement de la créance abandonnée en cas de retour à meilleure fortune de SOEGUIBE
- Personnes concernées :
  - Michel PALU (Président du conseil d'administration de SABC et Président du conseil d'administration de SOEGUIBE)
  - Guy DE CLERCQ : Administrateur de SABC et Administrateur de SOEGUIBE
  - SABC: Administrateur de SOEGUIBE et actionnaire à plus de 10% de SOEGUIBE

Douala, le 22 mai 2017

***Les Commissaires aux comptes***

**PricewaterhouseCoopers**



**Lawrence Abunaw**  
**Associé**  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**ECA – Ernst & Young Cameroun**



**Marcel Tchagongom**  
**Associé**  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**RAPPORT SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016  
(ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME OHADA)**



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**  
**(Article 432 de l'Acte Uniforme OHADA)**

Aux actionnaires de la  
Société Anonyme des Brasseries du Cameroun  
« SABC »  
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous portons à votre connaissance, les rémunérations suivantes :

- **Rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs**

Néant.

- **Remboursement de frais de mission**

Néant.

Douala, le 22 mai 2017

*Les Commissaires aux comptes*

**PricewaterhouseCoopers**



**Lawrence Abunaw**  
**Associé**  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**ECA – Ernst & Young Cameroun**



**Marcel Tchagongom**  
**Associé**  
Expert-Comptable agréé CEMAC